



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PLAN DE ZONAGE

### Centre

Echelle: 1/2500

Vu pour être annexé à  
la délibération du  
conseil municipal n° 1  
du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et  
Signature du Maire :

PLU approuvé le 21 décembre 2009  
POS approuvé le 14 août 1980



Source: fond de plan :  
- vectorisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches bornes par la commune.

### LEGENDE

	Limite de commune		Plantation à réaliser
	Limite de zone		Emplacement réservé
	Espace boisé classé		Emprise de la déviation (voir liste ci-dessous)
	Alignement d'arbres, Haies Boisements		Limites de l'AZI intégrant les secteurs ougs et bleus (il convient de se référer au dossier de l'AZI en annexe)

### Définition des zones

Zone urbaine à vocation mixte		Zone agricole	
<b>UA/UB</b>	Habitat dispersé, petites constructions, secteur non défini de zone	<b>A</b>	Zone agricole constructible
<b>UBj</b>	Secteur pour la protection des jardins	<b>An</b>	Secteur agricole constructible
<b>UBi</b>	Secteur destiné aux biens	<b>N</b>	Zone naturelle et forestière
<b>Zone urbaine à vocation d'activités</b>		<b>Ni</b>	Secteur destiné aux biens
<b>UE</b>	Zone d'activités	<b>Nb</b>	Secteur destiné aux biens
<b>UES</b>	Secteur identifiant le site	<b>Ni</b>	Secteur destiné aux biens
<b>Zone d'urbanisation future</b>		<b>N</b>	Zone naturelle et forestière
<b>1AU</b>	Les constructions sont autorisées si les réseaux de la zone et que les conditions d'urbanisme d'aménagement et le règlement.	<b>Ni</b>	Secteur destiné aux biens
<b>2AU</b>	Zone d'urbanisation future dont l'ouverture à l'urbanisme est soumise à une modification ou une extension du PLU	<b>Nb</b>	Secteur destiné aux biens
<b>1AUA</b>	Urbanisation est soumise à une opération d'extension	<b>N</b>	Zone naturelle et forestière
<b>2AUA</b>	Urbanisation est soumise à une modification ou une extension du PLU	<b>Ni</b>	Secteur destiné aux biens
<b>AUE</b>	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités	<b>Nb</b>	Secteur destiné aux biens

### Emplacements réservés

<b>n°1</b>	Aménagement de voirie	<b>n°4</b>	Réalisation d'équipements sportifs, de loisirs
<b>n°2</b>	Aménagement du fossé	<b>n°5</b>	Réalisation d'équipements sportifs, de loisirs
<b>n°3</b>	Création d'un cheminement doux		

### Éléments du paysage bâti protégés

- AU CENTRE VILLE :
- Lignes n°1 et 2
  - Centres n°3, 9, 11
  - Tour / clocher : n°12

